



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

SECTEUR LUCRATIF SANITAIRE REVALORISATION SALARIALE Avenant 32 (inflation)

La CFDT a signé l'accord inflation comme pour le secteur public soit **une augmentation salariale de 3 %** - rétroactive au premier juillet 2022 - pour tous les professionnel-le-s du **secteur sanitaire** (FHP), passant la valeur du point de 7,05 à 7,26 afin de pouvoir être **au même niveau de rémunération** que le secteur médicosocial (SYNERPA).



Augmentations salariales

Négociations accélérées tous les 10 jours !

Secteur
Lucratif

21 NOVEMBRE 2022

Cet accord inflation permet de monter **une nouvelle marche et de faire avancer** les négociations en cours vers de nouvelles grilles de classifications et rémunérations pour l'ensemble de la Branche (FHP + SYNERPA + Thermalisme).



Depuis #PartageTesProfits :

- Dans un premier temps, **LE RAPPORT DE FORCE.**

Il a été obtenu grâce à vous, salarié-e-s du secteur lucratif, avec la grève nationale du 18 octobre 2022 lancée par la CFDT santé-sociaux.

- Dans un second temps, **LE DIALOGUE SOCIAL.**

La CFDT santé-sociaux a obtenu un calendrier de négociation resserré (tous les 10 jours) pour trouver un accord sur de nouvelles grilles de classifications pour l'ensemble de la branche pour les semaines à venir. La proposition CFDT est déjà en discussion sur la table des négociations.



sante-sociaux.cfdt.fr

Rejoignez-nous
Augmentons le rapport de force
Protégez-vous
ADHEREZ

www.cfdt.fr/adhesion
Après de vos élu-es CFDT

